

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2106>



# Dominique Letourneux (SD 39) sur les salaires

- FSU - Congrès - Congrès FSU 2016 -



Date de mise en ligne : mardi 9 février 2016

---

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

---

Les débats dans ce thème ont bien mis en évidence les dangers contenus dans le protocole PPCR. Le GRAF, grade complémentaire, à accès fonctionnel accessible aux seul-es agent-es faisant preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle, la section départementale du Jura s'est opposé depuis le début à la création qui fait la part belle au mérite. Nous avons aussi vu une des premières mesures contenue dans la loi de finances remettant en cause les réductions l'avancement des personnels, règle mise en place dans certaines collectivités territoriales. Un camarade précédemment a demandé l'augmentation des indemnités. Pour notre SD, si le gouvernement peut nous octroyer une amélioration financière sous forme d'indemnités, c'est qu'il a des moyens, alors qu'il transforme cette indemnité en augmentation de salaire qui sera prise en compte dans le calcul de notre pension.

Sur la question des salaires.

Le texte adopté lors du congrès de Poitiers fait état de la régression de la valeur du point par rapport à l'augmentation des prix de 13 %. La FSU y rappelait ses revendications :

" indexation de la valeur du point d'indice sur les prix et rattrapage des pertes, ce qui passe par la fin immédiate du gel du point pour assurer à chacun le maintien de son pouvoir d'achat.

" reconstruction de l'ensemble de la grille qui doit corriger le tassement des carrières, très important en catégorie C et assurer la rémunération des qualifications avec un acompte immédiat de 50 points additionnels

" fixation du minimum de traitement à 1700 euros mensuel net (2 000 euros brut).

Dans le texte voté au CDFN de septembre dans le cadre de la réflexion sur le dossier parcours professionnel carrière rémunération, nous avons comme dans le texte de notre congrès, dénoncé les pertes de rémunérations, demandé des mesures immédiates et la reconstruction des grilles ...

Faut-il reprendre le corpus ou prendre en compte le cumul du recul de nos salaires ? Pour la SD 39, tant que les gouvernements n'auront pas apuré la situation, dans une période où les salaires moyens continue à augmenter plus vite que l'inflation, nous ne pouvons que continuer à dénoncer, à chiffrer l'amputation des rémunérations. On ne peut passer par perte et profit le recul de nos rémunérations depuis l'abandon de l'indexation sur les prix en 83.

Nous savons que les plus touchés par le décrochage des rémunérations sont les catégories les moins payés. Pour un personnel de catégorie C au 11ème échelon, à pouvoir d'achat constant, on peut estimer, en accord avec les calculs de la CGT, que la perte mensuelle est de 350 Euros brut, ce qui correspond grosso modo à 70 points.

L'augmentation de ce rattrapage est d'ailleurs partagée par des SD, le SNASUB comme le montre l'intervention précédente.

Cette exigence doit s'accompagner de l'ensemble de nos mandats : retour à l'indexation du point d'indice sur les prix, reconstruction de la grille et augmentation du SMIC à 1700Euros net.

Pour rattraper les pertes, comme nous l'avons voté à Poitiers, on ne peut s'arrêter à 50 points, il nous faut porter cette exigence de rattrapage à 70 points.

Camarades, sur les salaires, comme sur les statuts, 70 c'est quand même mieux que 50.